

## Communiqué de Presse

### **Ouverture générale de la pêche en Wallonie : quel bilan dresser de l'équilibre écologique de nos cours d'eau ?**

**Ce samedi 4 juin a eu lieu l'ouverture générale de la pêche en Wallonie. Moyennant l'achat de son permis de pêche régional et, sur certains cours d'eau, l'achat de sa carte de membre d'une société de pêche, le pêcheur peut s'adonner pleinement à sa passion... En effet, il a fallu attendre ce samedi pour pratiquer la pêche de certaines espèces telles que les poissons carnassiers (brochets, sandres, perches et silures). Ils peuvent être pêchés au moyen des techniques les plus variées : cuillers, poissons nageurs artificiels, montures diverses. De même, la pêche à la mouche en entrant dans le lit des cours d'eau comme la Semois et la généralisation des techniques de pêche à la truite dans ces mêmes cours d'eau est autorisée.**

Cette date symbolique a été choisie pour rappeler les dangers qui menacent les populations de poissons de nos cours d'eau. Ceux-ci sont multiples et certains d'entre eux, tels que l'hydroélectricité, sont en plein essor. Souvent considérée comme une énergie respectueuse de l'environnement, l'hydroélectricité est promue au rang d'alternative « propre » par rapport à d'autres types de production énergétique en raison d'une empreinte écologique considérée comme faible. Et pourtant...

Ces centrales ont des effets néfastes majeurs sur les milieux aquatiques : une importante mortalité de poissons qui ne survivent que rarement au passage dans les turbines et plus globalement, de graves perturbations de tout l'équilibre écologique de nos fleuves et rivières. Sans aménagements spécifiques destinés à protéger nos milieux aquatiques, nous risquons d'en altérer gravement la qualité et donc la biodiversité.

Cette énergie séduit, elle est considérée par d'aucun comme n'ayant que des impacts marginaux sur l'environnement, et serait encore moins nuisible que l'énergie éolienne...

Des investissements importants ont été récemment consentis à hauteur de 9 millions d'euros pour offrir à la centrale d'Andenne deux nouvelles turbines qui ont été installées en juillet 2015. Pour ce producteur d'électricité, l'heure est aux investissements dans l'hydroélectricité avec, en 2014 et 2015, pas moins de 200 millions. Des nouvelles centrales devraient également très bientôt voir le jour sur la Haute Meuse, l'Ourthe, la Sambre ainsi qu'une à Vielsalm... C'est dire si les enjeux sont de taille avec, à la clé, de l'électricité « belge » pour les ménages.

Mais les effets néfastes des centrales se cumulent. En effet, des études ont démontré une importante mortalité additionnelle des populations piscicoles due au franchissement des obstacles successifs que constituent les barrages et les turbines associées à l'hydroélectricité sur toute la longueur d'un cours d'eau. Ces obstacles empêchent le déroulement du cycle de vie naturel des espèces migratrices. Ce qui signifie que, pour ces dernières, aucune chance n'est laissée à la

reproduction... L'énergie et le temps qu'elles dépensent lors de leur remontée ne leur permettent pas d'arriver à temps sur le lieu de ponte en mer.

Quelques chiffres : une étude prévisionnelle conclut que l'impact de la centrale hydroélectrique de Marcinelle et des sept machines prévues en série sur les six sites d'exploitation est important : au moins 700 000 poissons morts soit une masse d'au moins 2,2 tonnes par an pour l'ensemble des six sites. Ce chiffre est tout juste conforme au cahier des charges établi par la DGO2... Mais il ne prend pas en compte les poissons gravement blessés dont la mort n'est que différée ou qui deviendront des proies faciles pour leurs prédateurs. Il ne prend pas non plus en compte l'effet cumulatif de la succession de centrales sur l'ensemble des sites pas plus que l'entrave posée à la reproduction des espèces migratrices telles que le saumon atlantique ou l'anguille déjà en forte régression...

### ***La préservation de nos poissons est-elle conciliable avec une production énergétique hydroélectrique ?***

La production d'énergie hydroélectrique pourrait se conjuguer avec le respect de nos richesses aquatiques mais à l'unique condition de consentir à des investissements pour des aménagements adaptés ! Citons, par exemple, l'optimisation des performances environnementales des turbines avec des modifications du profil de l'aube. Pour les poissons dévalant, le maintien d'un débit suffisant tout au long de leur parcours pour permettre leur mobilité vers la mer. Citons aussi les grilles fines qui constituent des barrières physiques qui protègent nos poissons à l'approche des turbines. Elles garantiraient dans certains cas une survie proche de 100% de la population piscicole. Autres techniques qui permettraient d'éviter de bien tristes carnages : la construction de bypass ou voies de contournement ou encore d'échelles à poissons pour éviter le passage dans les turbines.

Mais même munies de dispositifs visant la préservation de nos poissons, comment gérer l'impact cumulé des centrales hydroélectriques sur nos ressources aquatiques ? L'importance de la « continuité fluviale » de l'habitat physique aquatique a bien été établie... Des poissons grands migrateurs et des espèces telles que l'esturgeon, le saumon et d'autres encore auraient été éliminées de nos régions par la construction de barrages infranchissables par les reproducteurs en remontée. L'anguille européenne est elle aussi dangereusement affectée par la destruction des reproducteurs lors des prises d'eau hydroélectriques au moment de leur dévalaison.

Des mesures ambitieuses de protection de la faune devraient donc être prescrites dans tout cahier des charges des centrales hydroélectriques. Ces plans de protection devraient être adaptés au contexte écologique de chaque sous-bassin. En effet, les populations de poissons diffèrent en fonction du biotope aquatique, ce qui impacte les mesures à mettre en place. Les dispositifs ne sont donc pas transposables d'une centrale hydroélectrique à une autre... Des études doivent être réalisées au cas par cas afin de déterminer les stratégies adéquates à mettre en place.

Plus d'infos : [www.maisondelapeche.be](http://www.maisondelapeche.be)

Contact : [info@maisondelapeche.be](mailto:info@maisondelapeche.be) ou 081/411.570